

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC7347

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE**  
Dix-neuvième session ordinaire  
15 – 16 juillet 2012  
Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/19 (XIX) Add.4  
Original: anglais

**APPUI A LA CREATION DU FONDS D'URGENCE DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS) POUR LA  
SANTE PUBLIQUE EN AFRIQUE (APHEF)**  
*(Point proposé par la République de Gambie)*

**APPUI A LA CREATION DU FONDS D'URGENCE DE L'ORGANISATION  
MONDIALE DE LA SANTE (OMS) POUR LA SANTE  
PUBLIQUE EN AFRIQUE(APHEF)**

**CONTEXTE**

1. Les urgences de santé publique continuent d'être une préoccupation majeure dans les Etats africains. Les épidémies et maladies à potentiel pandémique continuent de faire des ravages dans les populations africaines pauvres déjà affectées par les maladies telles que le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme et par la mortalité maternelle, entre autres. En 2009, l'Afrique a été sérieusement affectée par la pandémie de la grippe aviaire A (H1N1), la méningite, le choléra et la fièvre dengue. En outre, les situations d'urgence en Afrique sont de plus en plus importantes en fréquence et en ampleur. Les catastrophes naturelles et les troubles sociaux continuent d'engendrer des déplacements de populations dans bon nombre de pays de la Région Afrique de l'OMS. Rien qu'en 2009, plus de 6,9 millions de personnes ont été déplacées, dont 4,9 millions de personnes déplacées dans leur propre pays et environ 2 millions de réfugiés<sup>1</sup>. L'Afrique de l'Ouest connaît de plus en plus de catastrophes naturelles, sans compter les conflits et les épidémies de maladies contagieuses. Plus de 10 millions de personnes ont été affectées par la sécheresse due à la faible pluviométrie dans le sahel en 2009/2010, ce qui a provoqué des crises alimentaires et la malnutrition. Les pays de la corne de l'Afrique ont eux aussi connu une situation de sécheresse et de famine en 2011. Au cours de la même période, les inondations ont affecté 1,45 million de personnes dans la région<sup>2</sup>. Les inondations et les cyclones provoqués par El-Nino causent chaque année des dégâts en Afrique australe. A la fin de la saison des pluies en 2010, les inondations avaient affecté plus de 368.000 personnes dans les pays de l'Afrique australe, déplacé environ 29.000 personnes et détruit, endommagé ou rendu inaccessibles des centres médicaux dans 3 pays<sup>3</sup>. Au 31 mars 2011, environ 150.000 personnes ont été affectées par les inondations et les cyclones, qui ont causé la mort de 238 personnes et détruit des terres agricoles, des maisons et des infrastructures sociales y compris les centres de santé dans neuf pays<sup>4</sup> d'Afrique australe<sup>5</sup>.

2. Certaines grandes épidémies que l'Afrique a connues, en particulier la méningite et le choléra, se produisent de façon saisonnière et sont souvent associées aux forts taux de morbidité et de mortalité. Par exemple, entre 2004 et 2009, 84% des cas de choléra signalés à l'OMS (à savoir 833.213 sur 992.145 cas dans le monde) et 93% des décès dus au choléra dans le monde (à savoir 21.852 sur 23.533 décès) ont eu lieu en Afrique<sup>6</sup>. On relève que le traitement des cas n'a pas toujours été suffisant ni opportun dans certains pays africains, et est cause de plus de 10% des décès. Au cours de la même période de six ans, 259.126 cas de méningite et 23.469 décès liés à cette maladie (soit un taux de mortalité de 9,1%) ont été signalés en Afrique<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> UNHCR Statistical Yearbook 2009.

<sup>2</sup> UN West Africa 2011 Consolidated appeal.

<sup>3</sup> OCHA: Southern Africa: Floods Regional Update No.5; 20<sup>th</sup> April, 2010. Angola, Madagascar and Namibia.

<sup>4</sup> Angola, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Zambia and Zimbabwe.

<sup>5</sup> OCHA: Southern Africa: Floods and Cyclone Situation Update No.11; 30<sup>th</sup> March 2011.

<sup>6</sup> WHO Global Health Atlas, <http://apps.who.int/globalatlas/>.

<sup>7</sup> Data source: WHO-Multi-Disease Surveillance Centre, Ouagadougou, Burkina Faso  
<http://www.who.int/esr/disease/meningococcal/epidemiological/en/index.html>.

3. Ces maladies grèvent sérieusement les économies des pays africains. Par exemple, une étude récente montre que 110.837 cas de choléra signalés par les pays de la région Afrique en 2007 ont entraîné une perte économique de 43,3 millions de dollars, de 60 millions de dollars et de 72,7 millions de dollars, pour une espérance de vie de 40, de 53 et de 73 ans, respectivement<sup>8</sup>.

4. Pour faire face à ces urgences de santé publique, l'OMS travaille étroitement avec les Etats membres pour renforcer leurs systèmes de santé et de prise en charge des situations d'urgence pour les préparer à répondre aux grandes épidémies et pandémies et à d'autres urgences de santé publique. Cependant, les ressources fournies sont nettement insuffisantes pour une riposte appropriée car les gouvernements de la plupart des Etats membres allouent des ressources insuffisantes à la préparation et à la riposte aux urgences de santé publique, ce qui conduit à une trop grande dépendance vis-à-vis du financement des donateurs, qui est imprévisible.

5. L'article 50(f) de la Constitution de l'OMS dispose qu'une des fonctions du Comité régional est de « recommander que des contributions additionnelles puissent être faites par les gouvernements des pays des régions respectives si la part du budget central de l'organisation allouée à la région est insuffisante pour exécuter les fonctions régionales ».

6. A cet égard, la cinquante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a adopté la Résolution AFR/RC59/R5 intitulée "Renforcement de la préparation et la riposte actuelle aux flambées dans la région Afrique dans le contexte de la pandémie actuelle de la grippe". La résolution demande au directeur régional de "faciliter la création d'un Fonds africain pour les urgences de santé publique" (APHEF) qui financera les investigations et la riposte aux épidémies et autres urgences de santé publique.

7. La création d'un Fonds africain pour les urgences de santé publique (APHEF) a été approuvée par le Comité régional de l'OMS, à sa soixantième session en 2010, par Résolution AFR/RC60/R5, conformément aux principes définis dans le document-cadre qui a été présenté à la réunion. Le Comité régional, à sa soixantième et unième session en 2011, a adopté le document-cadre sur les contributions financières des pays, y compris les critères et les modalités, ainsi que la gouvernance de l'APHEF.

8. Le Comité régional, à sa soixante et unième session, a également approuvé par Résolution AFR/RC61/R3, le montant minimal des contributions volontaires annuelles des Etats membres, qui est fixé à 50 millions \$EU. Les Ministres de la Santé ont approuvé la désignation de la Banque africaine de développement (BAD) comme administrateur des contributions à l'APHEF. Ils ont toutefois, demandé que la Résolution soit entérinée par les Chefs d'Etat de la région Afrique pour permettre sa mise en œuvre.

---

<sup>8</sup> Kirigia JM, et al, Economic burden of cholera in the WHO African region. BMC International Health and Human Rights 2009, 9:8. Available from: <http://www.biomedcentral.com/1472-698X/9>

Organisation Mondiale  
de la Santé

AFR/RC61/4  
28 juin 2011



**BUREAU RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE**

**COMITÉ RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE**

**ORIGINAL: ANGLAIS**

Soixante et unième session  
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) 29 août – 2 septembre 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**DOCUMENT-CADRE POUR LE FONDS  
AFRICAIN POUR LES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE**

**Rapport du Secrétariat**

**Résumé analytique**

1. Compte tenu des ressources insuffisantes dont disposent les Etats membres pour lutter contre les épidémies et d'autres urgences de santé publique dans la région Afrique, le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, à sa cinquante-neuvième session, a adopté la Résolution AFR/RC59/R5 intitulée "Renforcement de la préparation et de la riposte face aux flambées dans la région Afrique dans le contexte de la pandémie de grippe actuelle". Dans cette Résolution, le Comité demande au Directeur régional de faciliter la création d'un "Fonds africain pour les urgences de santé publique" qui financera les investigations et les ripostes aux épidémies et autres urgences de santé publique.

2. La création du Fonds africain pour les urgences de santé publique (APHEF) a été approuvée par le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, à sa soixantième session, par Résolution AFR/RC60/R5, conformément aux principes définis dans le document-cadre présenté à la session. Le Comité demande également au Directeur régional de:

- (a) convoquer une consultation technique des Ministres de la Santé et des Ministres des Finances des Etats membres de la région Afrique, de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et des Communautés économiques régionales pour discuter des principes des contributions financières par les pays, y compris les critères et les modalités et la gouvernance de l'APHEF;
- (b) faire le plaidoyer auprès des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales afin de garantir des contributions durables à l'APHEF;

- (c) faire rapport à la soixante et unième session du Comité régional pour l'Afrique, et par la suite, faire régulièrement rapport sur le fonctionnement de l'APHEF.
- 
- 3. Un Groupe de travail technique composé des représentants des Ministères de la Santé et des Ministères des Finances de 17 Etats membres, de la Banque africaine de développement, de *l'organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale* (OCEAC) et du Secrétariat de l'OMS, a tenu une réunion à Johannesburg (Afrique du Sud) du 10 au 11 février 2011 pour discuter de la demande susmentionnée des Ministres de la Santé.
  - 4. Le présent document incorpore les recommandations du Groupe de travail technique concernant la mise à jour du cadre pour la mise en place du Fonds.
  - 5. Le Comité régional est invité à examiner et à adopter le cadre et la résolution connexe, et à prendre des décisions sur les options contenues dans le cadre.

2012

# Support for the establishment of the World Health Organization (WHO) African Public Health Emergency Fund (APHEF) (Item proposed by The Republic of The Gambia)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/897>

*Downloaded from African Union Common Repository*